RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A ET S AUTO

Société par Actions Simplifiée Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 29 rue Germaine TILLION

60740 SAINT MAXIMIN

883 115 115, RCS Compiègne

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

DU 31 DECEMBRE 2024

Le 31 décembre 2024 à 14h, au 29 rue Germaine TILLION 60740 SAINT MAXIMIN Les associés de la société A ET S AUTO au capital de 1 000€ RCS COMPIEGNE N°883 115 115 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire après avoir été régulièrement convoqués par le Président.

Associés présents :

- **Monsieur EL GARROUJ Abdelhadi**
- **Monsieur LAROUSSI Hamid**
- **Monsieur EL GARROUJ Yanis en qualité d'associé pressenti**

Monsieur EL GARROUJ Abdelhadi préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 100 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés le date de signature des statuts de création de la société
- texte de la résolution soumise aux associés.

EGA EGY LH

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes :

- Agrément d'un nouvel associé et autorisation de cession d'actions ;
- Démission du Président ;
- Nomination du nouveau Président ;
- Annulation du transfert de siège social ;
- Modification des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution

L'assemblée décide d'agréer en qualité de nouvel associé Monsieur EL GARROUJ Yanis né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant 29 rue Germaine TILLION – 60740 SAINT MAXIMIN, ainsi que la vente de l'intégralité des actions de Monsieur LAROUSSI Hamid à Monsieur EL GARROUJ Yanis conformément à la loi et aux statuts de la Société :

L'assemblée adopte cette résolution par 100 voix « pour » sur 100 actions.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur LAROUSSI Hamid demeurant [redacted] à la date du 31 décembre 2024

L'assemblée adopte cette résolution par 100 voix « pour » sur 100 actions.

Troisième résolution

L'assemblée nomme en qualité de Président de la Société sans limitation de durée, à la date du 01 janvier 2025 Monsieur EL GARROUJ Yanis né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant 29 rue Germaine TILLION – 60740 SAINT MAXIMIN, lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour leur exercice.

L'assemblée adopte cette résolution par 100 voix « pour » sur 100 actions.

EGA EGY

LA

Quatrième résolution

L'assemblée Générale Extraordinaire des associés décide d'annuler la décision prise par L'assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 02 octobre 2024, en première résolution, concernant le transfert du siège social et décide de conserver le siège social :

- [redacted]

L'assemblée adopte cette résolution par 100 voix « pour » sur 100 actions.

Cinquième résolution

Compte tenu des résolutions précédentes, L'assemblée Générale Extraordinaire des associés décide la refonte des statuts.

L'assemblée adopte cette résolution par 100 voix « pour » sur 100 actions.

Sixième résolution

L'assemblée Générale Extraordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

L'assemblée adopte cette résolution par 100 voix « pour » sur 100 actions.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède, qui, après lecture aux associés présents, a été signé par le président de séance et l'ensemble des actionnaires

Monsieur Laroussi Hamid

Fait à SAINT MAXIMIN le 31 décembre 2024.

[redacted]

Monsieur EL GARROUJ Abdelhadi

[redacted]

Monsieur EL GARROUJ yanis

[redacted]